

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2010

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPE - (n° 2237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Batho
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de supprimer une double peine prévue par cet alinéa.